



# la jeune république

organe du socialisme personnaliste

## L'UNION EST UNE CONFIANCE

**I**l n'est pas besoin de jouer les grands clercs pour constater que les antagonismes entre le P.C.F. et la gauche non communiste sont chose inévitable mais non irrémédiable.

En 1936, un capitalisme concurrentiel en difficulté conduisait au Front Populaire, dans lequel socialistes et radicaux représentaient une force très supérieure à celle des communistes.

En 1972, socialistes et radicaux de gauche pensaient pouvoir nouer une solide alliance électorale avec les communistes, pour s'avancer vers le pouvoir, l'année suivante.

En 1977, le capitalisme « sauvage » ou « monopoliste » a aggravé la crise. Sept millions de travailleurs gagnent moins de 2.200... F par mois. Les victimes, toujours plus nombreuses d'un système incohérent, acceptent de moins en moins de s'entendre dire qu'elles jouissent d'une société d'abondance où l'excès de la consommation devrait être corrigé par un « supplément d'âme ».

La volonté de changement d'une partie grandissante de l'électorat est beaucoup moins due, selon les sondages, à des considérations doctrinales ou affectives qu'à la pression des facteurs économiques et sociaux, comme la multiplication par deux des prix et plus encore des chômeurs pendant les cinq dernières années. Résultat : le P.S. progresse, le P.C. se renforce, avec un autre avenir en vue.

Parmi les causes du mal, se trouvent une gestion désastreuse de grandes entreprises privées, malgré l'aide de l'Etat, les licenciements qui s'ensuivent ainsi que le goût accru des détenteurs de capitaux pour les investissements à l'étranger.

La question se pose : faut-il proposer un programme modéré — capable de rallier majoritairement les couches moyennes — mais probablement inefficace ou préconiser des remèdes plus sévères, qui modifient les fondements de la société et enclenchent un processus ?

La nationalisation du millier d'entreprises — filiales des neuf groupes cités dans le programme commun de 1972 — à laquelle s'ajouterait celle de près de cinq cents entreprises nouvelles (sidérurgie, pétrole, Peugeot-Citroën), marquerait une étape irréversible dans la transformation du régime de la propriété des grands moyens de production et d'échange (avec la nationalisation de la plupart des banques). Même si, en vertu du principe de l'alternance, une majorité conservatrice revenait par la suite à l'Assemblée Nationale. Charles X et les Ultras n'ont pas réussi, en leur temps, à restaurer la féodalité. Ils n'ont pu qu'indemniser

les aristocrates chassés de leurs terres. Le retour à un régime de propriété condamné n'est plus possible.

Selon une perspective socialiste, des nationalisations sont à la société industrielle ce qu'une réforme agraire peut être à des régimes de grande propriété foncière. Une réponse nécessaire mais non suffisante à une économie bloquée, dont les conséquences sociales s'exaspèrent.

Pour réaliser ce Programme Commun, réajusté pour 1978, l'alliance entre classe ouvrière et classes moyennes, unies contre la grande bourgeoisie, s'impose. Encore faut-il que la petite et moyenne bourgeoisie n'ait pas le sentiment de servir de force d'appoint pour un régime de transition, avant d'être reléguée à un rôle subalterne et, finalement, s'effacer.

La moyenne bourgeoisie a réussi sous la III<sup>e</sup> République, la grande bourgeoisie a triomphé sous la Cinquième. Sauf en 1936 et à la Libération, la classe ouvrière a toujours été écartée du pouvoir. Soudain, certains milieux bourgeois redoutent que sa domination s'affirme, sans partage, par la médiation du parti communiste. Ils voient une contradiction entre cette notion d'alliance et cette menace d'élimination à terme des alliés.

La doctrine marxiste-léniniste et l'expérience de l'histoire ne leur donnent pas tort. Tandis qu'à droite, les conflits de personnes sont de tradition, à gauche, un conflit de classes perturbe le débat.

Nous pensons que dans un pays aussi différencié que le nôtre — par ses ethnies, ses croyances, ses philosophies, ses intérêts divergents mais légitimes — la pratique démocratique doit se traduire par une équilibrage du pouvoir et non point un monopole, qui risque, par la contrainte des structures, de mettre en cause les libertés.

Les propositions communistes d'aujourd'hui apparaissent comme acceptables sous bénéfice d'inventaire : la maintenance de la force nucléaire, par exemple, se situe en baisse par rapport aux promesses de 1972. Le projet communiste, à plus long terme, entretient une inquiétude et nourrit un conflit latent parmi la gauche.

Le dépassement de cette contradiction doit commencer en théorie et en pratique. C'est à ce prix que les forces de progrès — travailleurs, intellectuels, jeunes, d'autres couches sociales aussi — pourront l'emporter au printemps prochain.

Claude-Roland SOUCHET,  
Secrétaire Général du Parti.  
(17-9-1977)

## LA JEUNE - RÉPUBLIQUE

Le Directeur :  
Jean Pralong

Rédactrice en Chef, mise en pages :  
Marcelle Leconte-Souchet

Rédaction - Siège Social  
Administration :

Parti de la JEUNE-RÉPUBLIQUE  
Villa n° 6 - 9, Bd Jean Mermoz  
92200 NEUILLY (Hauts-de-Seine)  
C.C.P. PARIS 20.896-71  
Tél. 624.06.08 - 033.99.09

Imp. Ets Fricotel - 88003 Epinal - Paris  
Dépôt légal n° 2038 - 9-77

## NOTRE COMBAT

POUR  
une République  
Socialiste  
et Démocratique  
au service  
de l'Homme,  
vous intéresse.

ADHÉREZ  
A NOTRE PARTI

## COTISATIONS

ADHÉRENTS et AMIS de la J.-R.

Revenu mensuel	Cotisation annuelle
inférieur à 2.000 F	100 F
à partir de 2.000 F	200 F
à partir de 2.500 F	250 F
à partir de 3.000 F	300 F
à partir de 3.500 F	350 F
à partir de 4.000 F	400 F etc.

ABONNEMENT A REVUE en sus :  
1 an : 30 F — De soutien : 50 F

Parti de la JEUNE-RÉPUBLIQUE  
Villa n° 6 - 9, Bd Jean-Mermoz  
92200 NEUILLY (Hauts-de-Seine)  
C.C.P. PARIS 20.896-71

## DÉFENSE MILITAIRE OU DÉFENSE POPULAIRE ?

Gérard Brissé

Il ne peut exister de défense nationale sans participation active de l'ensemble de la population à sa propre défense. C'est là un argument de bon sens confirmé par les conflits de « libération nationale ». Et pourtant, qui pourrait affirmer de bonne foi que chaque Français se sent concerné par la défense de son pays ?

Il faut savoir de quoi l'on parle : ce concept se limite-t-il à la « défense du territoire », ou vise-t-il plutôt à la sauvegarde d'un type de société, de civilisation, d'un art de vivre ?

Que feraient demain les citoyens de cette nation si cette dernière était, brusquement, l'enjeu d'un conflit nucléaire, ou même d'une brutale invasion avec des armements conventionnel ? J'entrevois par avance la réponse : tout cela, c'est l'affaire des techniciens, des professionnels : à chacun son métier. Ainsi s'évanouissent les démocraties, ainsi naissent les dictatures.

Le concept de « force de dissuasion », même « tous azimuts », va, hélas, dans le sens d'une approche techno-bureaucratique de notre défense et d'une évolution dangereuse vers l'armée de métier. Et pourtant, l'efficacité de la force de frappe nucléaire elle-même est à présent mise en doute par ses propres promoteurs. Selon eux, le fait que de nombreux Etats sont désormais en mesure de constituer leur propre arsenal atomique remet en question la crédibilité de la dissuasion. Parallèlement, le potentiel des superpuissances s'est singulièrement renforcé, non seulement en stock et en diversification, mais aussi par sa dimension spatiale (utilisation de satellite, etc). Moralité : il convient de repenser notre dispositif de défense en termes de « redéploiement stratégique » ou encore de « stratégie de l'avant » : ce qui revient en fait à une réintégration plus poussée dans le consortium des armées atlantiques...

J'ai toujours considéré, pour ma part, qu'il était dangereux de dissocier la défense du projet politique, économique et culturel. En d'autres termes, il est indispensable d'intégrer notre conception de la défense dans le cadre plus général d'une doctrine totalisante de la personne vivant en société.

Actuellement, notre planète est dominée par deux superpuissances, qui ne doivent leur survie en tant que telles que par l'équilibre de la terreur. Pour parer aux tentatives d'hégémonie, les tierces nations n'ont que deux paradigmes : 1 - assurer la survie de la population à toute attaque destructrice d'envergure : atomique ou conventionnelle, notamment par l'aménagement d'abris antinucléaires, la mise en place d'un dispositif économique adéquat décentralisé en de multiples unités de production et de consommation ; 2 - pro-

mouvoir une stratégie non-violente et cohérente d'auto-défense, de non-coopération avec l'ennemi, en cas d'occupation du territoire.

Toute la population doit être concernée, par des stages de courte durée, permanents mais étalés dans le temps, qui pourraient s'intégrer dans le dispositif de la formation continue. Les animateurs en seraient les cadres volontaires d'une armée populaire reconvertie à des tâches nouvelles et dont les membres seraient recrutés sur contrats à durée limitée. Ces dispositions entraîneraient la suppression du service national sous sa forme actuelle.

Bien sûr, on n'imagine pas qu'un tel dispositif puisse s'intégrer aux mentalités et être mis en place en un jour. La suppression à terme et la conversion de la force de dissuasion nucléaire, avec ses incidences sous-jacentes de reclassement humain, exigeront certains délais. Ceux-ci pourront être mis à profit pour repenser et exprimer notre politique mondiale de désarmement général, simultané et contrôlé, notre refus des livraisons d'armes à l'étranger, pour proclamer notre neutralité et notre non-alignement, pour réévaluer dans un sens plus égalitaire nos relations avec les pays en voie de développement qui, ne l'oublions pas, demeurent nos principaux partenaires économiques et fournisseurs de matières premières.

L'évolution technologique apporte des arguments inespérés et sans précédent en faveur du désarmement : l'implantation d'entreprises extrêmement vulnérables, qui rendent tout conflit d'envergure de plus en plus aléatoire, par la menace immédiate et permanente que ces entreprises font courir non seulement aux populations avoisinantes, mais à l'assailant lui-même. Imagine-t-on un seul instant l'effet pour la sécurité des habitants d'une bombe de type classique sur une centrale nucléaire ? Le lancement d'un nombre croissant de satellites d'observation qui sont à même de scruter le moindre recoin d'un territoire, y compris en profondeur par l'utilisation de rayons infra-rouges rend aléatoire toute tentative de « bluff ».

Ceux qui préconisent le développement à outrance d'un armement nucléaire sont en retard d'une guerre. Ils font mine d'ignorer la formidable évolution technico-spatiale qui s'est développée depuis une décennie et qui ne laisse aucune autre alternative que le désarmement total. Les fonds énormes, les énergies et les talents ainsi libérés permettraient de promouvoir des projets autrement intéressants pour l'avancée humaine que des engins de mort, dont personne n'aura l'utilisation, à moins d'avoir soudain le goût du suicide collectif.

# TERREUR OU LEGITIMITÉ

## essai de synthèse sur les problèmes de défense

Par Jacques-Paul Richard  
Maire Adjoint du Mans

L'année 1977 est particulièrement marquante concernant les problèmes de défense d'un point de vue technique. Parmi les observateurs de sang-froid, on constate qu'il est devenu impossible de concevoir un ensemble de moyens cohérents et efficace pour la défense territoriale, plus particulièrement en Europe Occidentale. L'introduction des « engins de croisière » dans l'arsenal a torpillé (c'est le cas de le dire) les pénibles tentatives de réduction des armements (Accords SALT).

Rappelons en deux mots ce que sont ces engins : une fusée de 5 m pouvant être lancée de terre, d'avion ou de mer, et qui navigue à vitesse subsonique, à très basse altitude en épousant le relief. Lancé de 2.400 kms, et bientôt plus, il atteint son objectif à 50 m près. La charge peut être nucléaire. Pratiquement invulnérables, ces engins sont de plus bon marché, comparativement au prix des bombardiers stratégiques ou à celui des fusées stratégiques classiques.

L'Etat-Major Général Français a annoncé, en juin 1977, que la France adoptait cette technique et que cela nécessitait des satellites de guidage à mettre sur orbite.

Jamais peut-être on avait senti autant combien nous sommes tous dominés par la technique. Aucun débat parlementaire au préalable : la Commission de la Défense Nationale a-t-elle seulement été consultée ? On n'en sait rien. Il a suffi d'un petit article avec imprimatur de la Présidence dans une revue militaire à caractère confidentiel (Défense, mai 77, 21, Place Joffre, 75007 Paris). Tel engin apparaît sur le marché, on l'adopte et c'est tout. Cela donne la mesure de notre manipulation, tandis qu'on discourt sur la démocratie.

C'est à dessein que nous ne parlons pas de la bombe à neutrons dont le principe de l'adoption par les U.S.A. est encore en suspens. Son adoption en ferait, à notre sens, que rendre encore plus actuelles les présentes considérations, quelles que puissent être les prétendues justifications déjà avancées.

C'est pourquoi notre réflexion, pour représenter une force de rupture, doit se situer à un tout autre niveau. Celui-ci ne manquera pas de surprendre tant on est peu coutumier : la légitimité, racine même du pouvoir.

Rien n'est plus précieux pour un Etat que le sentiment de légitimité élaboré au jour à travers mille épreuves, marqué d'autant de cicatrices. Ce sentiment, en imprimant le subconscient des masses, fait que celle-ci reconnaissent vaillamment que vaillamment au Pouvoir, le droit de commander et celui d'être obéi. Ou bien ce sentiment est fort et il engendre un consentement grâce auquel il suffit de rubans de soie pour contenir les foules, ou bien il est faible, et des chaînes de fer se multiplient.

Pour que ce sentiment existe, il est indispensable que l'Etat soit entouré d'une AURA de respectabilité ; où en sommes-nous sur ce chapitre ?

A force de n'avoir pas interrogé le peuple, les Etats s'illusionnent. On entendait, il y a quelques mois, Olivier Guichard interrogé à France-Inter sur ce qui subsistait des grandes orientations du gaullisme déclarer : « Qui maintenant conteste la nécessité de la force de frappe ? » — Quelques irresponsables bien sûr ! Ces irresponsables sont des Gaulois, c'est-à-dire des gens dont César avait bien noté (et de Gaulle le rappelait) la propension à des révoltes qui surprennent par leur ampleur et par leur brusquerie. A quand le nouveau 68 ou tel autre défi soudain qui laisse tout pouvoir désarmé ?

Ces irresponsables, on ne les a jamais dénombrés officiellement ; officieusement oui, par sondage. Et cela donne les chiffres suivants en 1977 : 46 % des Français sont opposés à la force nucléaire — 47 % des femmes — 66 % des électeurs du P.C. (sondage SOFRES. Le Pèlerin du 5-6-77) — 34 % seulement sont favorables.

Chez les jeunes entre 18 et 25 ans (groupe particulièrement important dans une perspective de mouvement populaire de masse) 21,4 % seulement soutiennent la force de frappe et cette proportion s'élève à 30 % chez les catholiques pratiquants (faut-il le dire ?). Michel BOSQUET fait état de ce sondage dans un article du Nouvel Observateur — début juin 77.

L'Etat ne devrait-il pas toujours se souvenir de la devise de THEMISTOCLE : « Frappe mais écoute ». Il ne veut pas écouter et se mure dans ses silos et ses bunkers.

Nous verrons donc venir les temps de la quasi-légitimité et par là du faible consensus. L'Etat aura peur et donc se fera menaçant. La peur de la révolte sera d'autant plus réprimée que les mobiles profonds de celle-ci seront refoulés par lui, et les opposants présentés comme marginaux, à la limite débilés, voire malades. On ne connaît que trop cette spectroscopie du rejet des consciences.

C'est précisément à cette spectroscopie-là que s'attache le socialisme de la JEUNE RÉPUBLIQUE.

L'Etat doit savoir que, peu à peu, en se mettant à la remorque des techniciens, il glisse au rang des racistes anti-humains. Le temps n'est plus loin où les bandits des égouts feront pâle figure à côté des Etats qui préméditent leurs coups, en établissant d'avance la liste de leurs masses d'otages, sans omettre dans leurs prévisions tel pourcentage de concitoyens sacrifiés.

Pas de légitimité. Pas d'obéissance. L'Etat apeuré à la fois de l'énormité de ses pouvoirs et du peu d'écho de sa voix, connaît la tentation de se sacrifier. Mais qu'il le sache, cela ne marche qu'un temps, surtout avec des Gaulois habitués de longue date à considérer les légitimités humaines comme toutes relatives.

Cependant il faut être positif : alors quoi pour la défense ? Reconnaissons-le honnêtement : à l'heure actuelle si l'on se lance dans la voie technicienne pure, ce ne peut être que celle de l'équilibre de la terreur. On l'accepte ou on la répudie. Nous la refusons clairement, considérant que la défense armée n'est pas le tout de la Défense de la patrie et qu'à tout prendre ce type de défense est suicidaire à l'échelle de notre continent et du monde. Notons d'ailleurs que les Etats semblent sous-estimer gravement le risque de guerre accidentelle (MERSHON Report, condensant l'étude faite par l'OHIO STATE UNIVERSITY - Edition Housmann, Londres).

Certes un grand Etat moderne ne peut demeurer à la merci d'un coup de main, aussi nous semble-t-il qu'il lui faut disposer d'une très solide gendarmerie à recrutement populaire et d'éthique démocratique, constituant de solides sonnettes d'alarme à la fois aux frontières et sur tout le territoire.

Mais surtout, il faut qu'une population entière ait la volonté de défendre les valeurs qu'elle vit comme les plus précieuses, et que ces valeurs soient précisément celles que l'Etat incarne et promeut. Le Vietnam a prouvé à la face du monde qu'un tel Etat est insubmersible.

Reconnaissons aussi qu'il y a des transitions. Les tenants d'une autre défense ne doivent-ils pas admettre, a contrario, qu'un gouvernement quelconque, dans l'état actuel des esprits et des choses, ne pourrait jamais apparaître comme légitime si tout à coup et sans rien mettre à la place, il organisait le dépérissement de l'armée, et s'il faisait figure de laisser la collectivité dont il a la charge à la merci d'un caprice de l'histoire. D'ailleurs, en ce cas, l'armée n'aurait aucune peine à convaincre le peuple de voir en elle le recours.

On pourrait donc proposer une phase intermédiaire où une défense du territoire s'inspirerait des structures très populaires et très décentralisées de l'armée suédoise. L'armée suédoise est connue comme purement défensive et organisée comme telle. Ayant renoncé clairement à tout engin de terreur, elle est, en revanche très fortement dotée pour sa mission (armes antichars et antiaériennes très maniables par de petites équipes). Les hommes sont



affectés près du territoire où ils vivent. On profite ainsi de leur connaissance du terrain. Beaucoup d'équipement civils sont prévus aussi pour l'utilisation militaire. L'armée suédoise comporte un très faible pourcentage de militaires de carrière dont le rôle est de coordonnateur. Les « périodes » sont fréquentes et très actives. Cela suppose qu'on ait évacué la peur primaire des communistes, lesquels dans l'armée actuelle ont d'ailleurs pour consigne de « prendre du galon ».

Dans cette phase intermédiaire, on pourrait travailler à faire comprendre que nous sommes entrés dans la 3<sup>e</sup> guerre mondiale qui est une guerre économique, où les conquêtes territoriales sont encombrantes.

Celles-ci subsistent néanmoins ça et là comme des bavures. A ce titre, c'est toute la population qui doit être instruite des moyens de défense non-violents, de façon que, mis au défi, l'adversaire éventuel sache qu'il plonge dans un bain d'acide, notamment idéologique. On ne fuit pas ; on cherche au contraire le contact mais en le doublant d'un supplice psychologique : la non-coopération. « Soyés résolus de ne servir plus et vous voilà libres » a dit la Boétie (*Le Discours de la Servitude volontaire* - 1576 - Payot éd. ... quatre siècles avant « THOREAU »). Evidemment, la méthode fait des victimes, mais combien moins que l'autre, et là du moins, les victimes remportent assurément une victoire morale. Les martyrs ont toujours une victoire.

En conclusion, nos propositions se résumerait ainsi :

1° - Abandon des armes de terreur qui d'ailleurs sont implicitement condamnés par le Règlement Général de l'Armée Française, lequel fait un devoir de ne pas donner ni exécuter d'ordres qui soient contraires aux « usages de la guerre ». (Qui aurait l'audace d'affirmer la compatibilité entre ces « usages » et ces prétendues armes ?).

2° - Maintenir une solide garde nationale à recrutement populaire (avec période fréquentes et actives) et d'éthique démocratique.

3° - La défense armée n'est pas le tout de la défense de la patrie : d'où reconnaissance active du caractère opérationnel de la défense active non-violente, la population devenant un bain d'acide pour un envahisseur éventuel.

C'est ce que semblent avoir commencé à admettre les hautes autorités de l'Etat Belge ou Norvégien.

Les tenants d'une telle proposition ont parfaitement conscience de son caractère imparfait, mais pensent ainsi et travailler à conjurer l'apocalypse et proposer une mutation vers un plus-être.

Naïfs ! Que non, car la raison du plus fort est toujours la meilleure. A terme, et sauf écrasement, la force de la multitude surpassera celle des technocrates de moins en moins nombreux aux commandes ; à la limite : le bunker.

## POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE

par Franck Taillandier

Le régime institué en 1945 pose question à beaucoup et d'abord au gouvernement ; cela passe généralement au-dessus de la tête de chacun, tant les complications et les informations sont nombreuses et variées. Peut-on essayer d'examiner un peu le problème ?

Faut-il rappeler que dans l'esprit des promoteurs de cette institution, dès la Libération, cela répondait à un besoin impérieux des classes laborieuses qui se voyaient de plus en plus incapables d'assurer leurs dépenses de santé, et aussi celles d'une retraite devenant presque impossible, victimes des lois dites « naturelles » d'une économie libérale entièrement sous la dépendance des grands du Capitalisme National et International.

Depuis, bien des questions se sont posées ; l'amélioration de la Sécurité Sociale et l'extension de la couverture ont été poussées à un tel point que l'on peut se demander aujourd'hui si les garanties de ressources ont présidé aux garanties de risques, ainsi qu'il en est dans le vote des lois par les parlementaires.

### QUI DÉTIENT LE POUVOIR ?

Avant de nous engager plus loin dans le débat, souvenons-nous que, depuis 1967, les pouvoirs réels des divers C.A. (Comités d'Administration), aux différents échelons de la Sécurité Sociale, qui étaient déjà faibles, ont perdu à peu près toute consistance, aucun d'eux n'ayant les moyens de s'opposer à l'application des décisions du pouvoir politique ; il est bien évident que, dans ce contexte, l'absence de responsabilité effective provoque une situation de déséquilibre, que personne ne se sent capable de maîtriser. Il y a donc là une première lacune grave, et il faudra un jour, le plus tôt possible, savoir qui est responsable et de quoi. C'est le premier point à résoudre pour une gestion saine plus proche des problèmes et des risques couverts.

Ce qui est certain aujourd'hui, c'est qu'il faut ramener la gestion des Caisse Primaires à un stade plus humain, plus proche des personnes, où les responsables se verront plus responsables ; puis travailler, grâce à cette décentralisation, à rendre à la Sécurité Sociale son caractère de solidarité et même de « communauté ». Bien sûr, cela ne diminuerait pas la nécessaire centralisation des informations aux divers échelons, mais donnerait à ceux-ci une capacité accrue. Seule, cette mise en place permettrait de ne plus considérer la Sécurité Sociale comme une « im-

mense machine anonyme et irresponsable » (V<sup>o</sup> C.N.P.F.).

Dans cette gestion de la Sécurité Sociale, nous savons que les Conseils d'Administration (C.A.) sont formés de représentants désignés (mais non élus) des syndicats et organismes familiaux et sociaux. Or, ceux qui représentent les travailleurs sont minoritaires. Par ailleurs, les représentants des syndicats patronaux et d'associations sont généralement plus enclins à des fonctions de représentativité ; ceci est tellement vrai que les représentants des salariés se demandent s'ils ne servent pas souvent de garantie et de couverture dans une situation où ils ne détiennent pratiquement aucun des pouvoirs nécessaires.

Si nous parlions de la représentativité des employeurs dans les C.A. : Disons qu'au départ de l'institution, cette représentation s'expliquait et se justifiait sans doute pour une question de simplicité et en l'absence d'autres éléments. Or, sur ce point, nous assistons à deux phénomènes : d'une part une certaine défaillance du patronat, que la dette de 6 milliards devrait inciter à plus de modération dans ses propos (voir rapport Y. Chotard) et d'autre part, la montée assez spectaculaire et cependant fort sérieuse, des associations de consommateurs, lesquelles ont montré plus d'une fois qu'elles savaient et pouvaient mobiliser les énergies latentes. En effet, comme le dit le rapport Chotard, « les citoyens n'ont pas conscience de payer eux-mêmes une très large part de leur protection ». Cette affirmation, tout à fait exacte, est lourde de conséquences, car, en effet, la part des cotisations payées par les employeurs et, à juste titre inscrite en frais généraux, est bel et bien récupérée dans le prix de revient des produits et des services ; en fin de parcours, ce sont donc bien les salariés consommateurs, et les consommateurs non salariés qui assument la totalité des charges de la Sécurité Sociale. M. Y. CHOTARD a-t-il raison, dans ces conditions, de dire que « l'essentiel des charges repose sur les entreprises ? ». Il y a là, pour le moins, une contradiction évidente.

Par ailleurs, même s'ils sont peu nombreux, certains employeurs jouent au chantage de la fermeture et du chômage lorsqu'ils sont poursuivis pour non-paiement de leurs cotisations ; dans ce cas, si leur poids politique et économique est important, ils bénéficient toujours de solutions très avantageuses et même de remises. Ceci

n'est pas une critique, mais un constat qui, comme nous le disions plus haut, devrait inviter le patronat à une réserve d'humilité. En fin de compte, étant donné que les salariés et les consommateurs **sont les seuls** à payer la charge des risques de la Sécurité Sociale et donc de leur propre protection, il paraît tout à fait paradoxal qu'ils ne soient pas les seuls à assumer les responsabilités des ressources et des dépenses.

La question vaut la peine d'être posée, étant entendu que le monde et les techniques évoluent et qu'une refonte des fondements mêmes de la Sécurité Sociale est à revoir entièrement et même s'impose.

#### UNE QUESTION DÉLICATE

Cette question pourrait se diviser en plusieurs points :

	PART SUR LE TRAVAIL	PART SUR L'ETAT	TOTAL
Italie .....	55, — %	23,40 %	78,40 %
Angleterre ...	37, — %	38, — %	75, — %
Allemagne ...	51,60 %	20,70 %	72,30 %
France .....	67,60 %	10,80 %	78,40 %
Hollande ....	43,10 %	12,40 %	55,50 %

Globalement, la situation de la France, quant à sa capacité, n'est pas mauvaise et il suffit que l'Etat double sa participation pour qu'à la fois la situation soit assainie et que nos productions redeviennent plus compétitives dans le Marché Commun et ailleurs, ne serait-ce pas là une des solutions efficaces contre le chômage ?

Bien sûr cette position implique un choix politique, une orientation, c'est-à-dire une conception différente de la couverture sociale ; d'une part ce qui relève du domaine des risques spécifiques de santé et d'autre part ce qui relève de la solidarité nationale, donc de l'impôt.

#### B. — LES CHARGES INDUES

Ainsi que le dit un vieux proverbe : « Les commandeurs ne sont pas les payeurs ! ». Cela se vérifie de façon permanente et habituelle par les gouvernements qui, dès qu'un problème de protection sociale se pose avec acuité, n'hésitent pas à faire voter des décisions dont la Sécurité Sociale aura à supporter la charge, c'est-à-dire en réalité les salariés consommateurs et les consommateurs « salariés et non-salariés ». S'il est difficile d'inventorier les charges induës, citons-en quelques unes :

1°) La charge du F.N.S. (minimum vieillesse) financé par le régime général (2 milliards 800 millions) pour 27 millions seulement par l'impôt...

2°) La prise en charge des régimes déficitaires sans harmonisations préalables ; citons : les mines, l'agricole, R.A.T.P., S.N.C.F., Artisans. Est-il juste, en effet, que, par démagogie, on fasse supporter par les cotisations des salariés du régime général (16.600.000 personnes y compris les familles) les déficits des autres régimes, un certain temps plus avantageux ? Quand on sait le budget actuel de dépenses d'une famille de 5 à 6 personnes, on mesure aisément quel poids celle-ci doit supporter. N'y a-t-il pas là une grave in-

A. La position de la France en Europe.

B. Les charges induës.

C. Les abus de pouvoir des gouvernements.

D. La responsabilité de toutes les composantes de la médecine et de la pharmacie.

E. Les divers régimes.

F. La responsabilité des travailleurs et des entreprises Inspections et médecine du travail.

G. Les inégalités des charges (cadres - automation).

#### A. — LA POSITION DE LA FRANCE EN EUROPE

On nous dit, dans le rapport du C.N.P.F. que la charge financière, chez nous, est le record de cinq pays d'Europe.

justice ? Notons que la revue l'UNIO PPS de juin 77 donne au 31-12-75 : 3.815.000 familles allocataires du Régime Général, pour, avec les enfants, 16.593.000 personnes.

3°) C'est la politique de la Santé qui entend faire supporter aussi par le Régime général les investissements sanitaires avec la récupération de la TVA par l'Etat, et dont les coûts de fonctionnement et d'amortissement sont payés à nouveau dans les actes médicaux. Il en va de même pour la prise en charge de la formation des médecins dans les services hospitaliers.

Etant donné la différenciation importante (comme nous le verrons plus loin) entre les charges supportées par tous les « internes du plafond » et les autres, on est obligé de constater que cette situation est profondément injuste et demande un réel changement.

Si le C.N.R. a prévu une Sécurité Sociale Unique pour tous les citoyens, il n'a jamais dit qu'il n'y avait pas lieu de différencier les prises en charge des actions de solidarité nationale. Il y a là une étude très importante à mener pour déterminer ce qui est précisément de la couverture sociale et ce qui est de l'impôt.

#### C. — LES ABUS DE POUVOIR DES GOUVERNEMENTS

En effet, afin de répondre à des revendications salariales, les divers gouvernements ont semblé donner satisfaction en décidant la prise en charge de certaines dépenses. Citons-en quelques-unes :

— le minimum vieillesse pour les personnes qui n'ont pas assez de cotisations, est une mesure liée essentiellement à la conjoncture économique sans aucune dépendance avec l'entreprise.

— les prestations familiales qui, pendant un temps, se voulaient être un salaire complémentaire en fonction des charges familiales, ont actuellement un caractère nataliste, donc de maintien

du potentiel humain national, et de l'harmonie de notre civilisation française. Est-ce normal que cette charge repose totalement sur les cotisations des salariés du plafond ?

— Si l'on a avec raison voulu améliorer l'habitat ancien et particulièrement celui des personnes âgées, cette charge ne devrait-elle pas être prise en compte par les collectivités locales, puisqu'elles bénéficient principalement à ces dernières ? Cela ne ramènerait-il pas la solidarité à un échelon plus proche entre les différents intervenants ?

— La garantie des ressources pour les licenciés a-t-elle entraîné la prise en charge par l'impôt des charges sociales afférentes ? Est-il correct que les prestations sociales correspondantes soient assumées par les seuls salariés « plafonnés » ?

Il en est de même pour un bon nombre de mesures de protection sociale qui, issues d'une conjoncture politique et économique (souvent provoquée par le capitalisme international), sont du ressort exclusif de la solidarité nationale. Ceci est d'autant plus évident que les travailleurs salariés n'ont pas le pouvoir politique, et qu'il est toujours plus facile de disposer de ressources là où elles existent, car, contrairement à ce qu'on annonce, il n'y a pas de déficit de la Sécurité Sociale, mais des charges induës, dont seuls les travailleurs font les frais.

On pourrait allonger la liste ci-dessus, mais celle-ci nous paraît suffisamment éloquente pour appeler à la réflexion.

#### D. — RESPONSABILITÉ DE TOUTES LES COMPOSANTES DE LA SANTÉ

Nous touchons dans ce chapitre à l'anachronisme même de notre système de protection de la santé. D'un côté une « prise en charge collective, de l'autre la permanence d'un libéralisme doctrinaire.

Tout d'abord faisons justice d'un récent sondage duquel il ressortirait que près de 90 % des Français resteraient attachés à la médecine libérale. Qu'est-ce que cela veut dire ? Ne s'agit-il pas plutôt du droit au choix de son médecin, ce qui est tout autre chose et doit être préservé ? Alors ? Qui veut-on abuser ainsi ? Le praticien, quelle que soit sa discipline, est à juste titre « homme de l'art ». Mais cette situation se double généralement de l'intouchable, du Maître devant lequel tout genou plie et qui entend prendre seul les initiatives et les risques, même si le patient doit éventuellement en faire les frais, ainsi que la Sécurité Sociale.

Essayons de voir un peu comment les choses se présentent dans les faits :

— Tel chirurgien, avant l'opération, n'interroge pas son client afin de savoir si celui-ci est allergique au type de matériau qui sera utilisé. Le résultat sera qu'au lieu de 10 jours d'hospitalisation prévus pour ce cas, une facture de plus de 2 mois avec plusieurs interventions et une liste de produits pharmaceutiques qui s'allonge, sans parler des personnels soignants, des indemnités journalières qui courent et du





manque à gagner pour le supplément de temps pour lequel le salaire aurait été producteur de cotisations. Cet homme de l'art a réalisé un travail correct et bien fait techniquement, dont il pouvait s'estimer satisfait, dans cette intervention devenue si bénigne qu'elle ne fait plus parler d'elle depuis des décades. La seule et grave responsabilité de ce chirurgien, c'est seulement hélas, de ne pas saisir tout l'aspect de solidarité sociale de sa tâche, car, s'il est par ailleurs dévoué au bien public, il ne partage pas la vie des salariés « Interne du plafond ».

Ce n'est pas une faute professionnelle, mais peut-être plus inquiétant : l'absence de communauté d'intérêt.

Tel autre praticien qui ordonne pour son patient un médicament d'un prix si élevé que les infirmiers, économistes, directeurs sont inquiets, et qu'on l'interroge encore avant l'achat. Devant le doute respectueusement exprimé, il répond, agacé, qu'on n'a pas à discuter ni mettre en cause sa décision et son savoir. Le produit sera donc acheté, la Sécurité Sociale paiera sa large part, il ne sera utilisé que dans une faible quantité car, le lendemain, ce médecin a changé de traitement.

Là aussi, nous ne jugeons pas la connaissance ni le diagnostic mais il est certain que dans sa décision, le sens solidaire n'a pas joué, et qu'en définitive, il aura favorisé ou défavorisé la gestion de la Sécurité Sociale.

Tel autre généraliste pris dans le cycle infernal de la course à l'acte, n'a pas le temps de se consacrer vraiment à l'écoute de sa cliente. A l'honnêteté des situations, il préfère satisfaire ses goûts, alors que pour sa santé, sa patiente a besoin d'autre chose qu'une course aux médicaments, ruineuse pour elle et pour la S.S. — Là encore, pourquoi la réflexion ne va-t-elle pas plus loin ?

— Le domaine de l'alcoolisme est probant en la matière, car il n'est pas rare d'entendre des médecins confier : « Si je disais leur vérité à mes malades alcooliques, ils ne reviendraient plus ». Ainsi traîne la situation jusqu'à un moment où elle n'est plus tolérable pour personne.

Dans ces cas précis, a-t-on, vraiment servi les personnes et les intérêts de la collectivité nationale ?

— Bien sûr, on peut parler d'une catégorie tout à fait particulière, représentée par le Corps des Grands Professeurs. Ils sont parfaitement dans la ligne libérale et doctrinale que nous indiquons plus haut, et dont ils sont les défenseurs. Le peuple se plie à leurs diktats, mais conserve son jugement, par la mise sur la place publique de quelques cas cités publiquement, mais vite oubliés ; il y voit la confirmation de son sentiment.

— Que faut-il penser de ce soigneur kinési, peu enjoué de voir ses patients atteints de douleurs et d'arthrose, s'engager dans un club ou un autre groupement, grâce auquel, par la pratique

de la natation et de la gymnastique, leur affection diminuera jusqu'à disparaître et qu'il ne la reverra plus ? N'est-il pas plus indispensable, lui, auprès de ceux qui ont besoin de tout son art ? Sur ce point aussi, lequel est premier ?

Le profit personnel ou le bien des malades et celui de la masse salariale ? Assurément, nous pourrions passer en revue toutes les disciplines de la médecine ; nous avons seulement retenu les faits les plus significatifs d'un état d'esprit.

Dans son rapport, M. Y. CHOTARD a raison de stigmatiser le problème de l'hospitalisation qui absorbe 52 % des dépenses de soins, et de dire que de 1968 à 1975, la croissance des dépenses d'hospitalisation a été deux fois plus importante que celle des autres maladies ; que celle des honoraires médicaux est de 26 % des dépenses de santé, que celles de la pharmacie de son côté, de 16,6 % des dépenses de santé. Devant ces chiffres, on comprend combien les professions de la Santé représentent une mine d'or facilement exploitable et combien les salariés sont profondément démunis devant ces importantes et graves questions.

Si nous reconnaissons la justesse de l'expression de M. CHOTARD : « Il faut que chacun reconnaisse ses responsabilités, et le prix des décisions qu'il engage ». Force nous est de constater que l'industrie pharmaceutique est en pleine expansion, et qu'il y a en ce domaine de véritables forteresses. Le C.N.P.F. ne serait-il pas bien inspiré en amenant là aussi les producteurs et les distributeurs à prendre en charge le problème de la Solidarité Sociale, en les invitant à assainir le marché des produits inutiles et à étudier des conditionnements plus conformes aux nécessités.

Si nous devons clore cet aspect santé, nous poserions la question : « Est-il normal que les médecins puissent être propriétaires en totalité ou partiellement de leur clinique ? Pourquoi n'y aurait-il pas au sein de chacune, un contrôle paritaire de la gestion et de la pratique ? La profession ne serait-elle pas grandie si elle s'exerçait dans une totale neutralité financière ? Ne retrouverait-elle pas à la fois l'estime du public, la grandeur et la beauté d'une mission profondément humaine ?

Réjouissons-nous de voir monter une nouvelle génération de praticiens dont les intentions exprimées et les tentatives sont proches des préoccupations des masses populaires. Souhaitons-leur d'avoir le courage du combattant et apportons leur notre soutien et notre encouragement.

Enfin, ne faut-il pas s'interroger devant, d'une part, des expériences spectaculaires sur quelques vies humaines dont les coûts d'intervention et de soins sont hors de mesure, et, d'autre part, sur la grande pauvreté de nombreux malades, et celle des moyens de prévention dans tous les domaines. N'y a-t-il pas là aussi des choix à déterminer, des priorités à mettre en œuvre ?

## NOTES DE LECTURE

### LES JUIFS ET LE MONDE MODERNE

par Annie Kriegel (Seuil)

**C**ette historienne — qui avait adhéré aux Jeunesses Communistes avant la Libération — a dédié son livre à la mémoire de son grand père « lorrain d'origine israélienne », vénérable franc-maçon, militant socialiste enterré civilement à Paris en 1905, et à son petit-fils, jeune « sabra » d'Israël.

Cette double dédicace synthétise l'essentiel d'un ouvrage, qui traite aussi, en parallèle, du problème des Noirs.

La Révolution Française, dans le mouvement d'une société en voie d'industrialisation et d'urbanisation, a entraîné, pour les Juifs, un processus individuel d'émancipation, d'intégralité, d'assimilation. Tous les hommes, libres et égaux en droit, pouvaient se lancer dans la carrière, à condition d'abolir toute spécificité.

L'universalisme chrétien, l'universalisme libéral et l'universalisme socialisme — idéaux généreux — ont tenté vainement de réduire l'identité juive.

En 1923, Léon DAUDET invitait verbalement Léon BLUM à émigrer de Paris vers Jérusalem. Vingt ans plus, Hitler s'employait à mener à bonne fin « la solution finale ». (Contrairement à ce que semble croire Annie KRIEGLER, ses émules d'aujourd'hui n'hésitent pas à le glorifier publiquement, niant les six millions de l'holocauste).

Autre forme de nettoyage par le vide : l'UNESCO de 1974 ignore l'existence de l'Etat d'Israël.

Ce peuple persécuté depuis des millénaires, avant comme après Jésus-Christ, avant comme après la Déclaration des Droits de l'Homme, avant comme après l'avènement du socialisme, a retrouvé sa terre et sa langue. Il lutte pour se faire reconnaître sous sa forme institutionnelle, mais les nations l'accablent ou l'abandonnent.

L'antisionisme est devenu la forme moderne de l'antijudaïsme. La négation morale d'Israël risque toujours de préfigurer son anéantissement physique.

Situation qui ne saurait, pour autant, faire oublier cet autre problème crucial : les droits du peuple palestinien.

Cl.-R.S.



Quant à nous, nous affirmons que tant que se perpétuera le libéralisme médical actuel, il est parfaitement illusoire d'espérer sous quelque régime ou système que ce soit, une amélioration des conditions de fonctionnement de toutes les disciplines de la médecine. C'est une grave question, mais la santé des personnes, d'une part, et l'intérêt supérieur de l'Etat et des masses populaires, exigent qu'on se mette au travail rapidement.

## II LES DIVERS RÉGIMES

Les hommes et les femmes qui, dans la Résistance, au moment où il fallait « avoir le courage pour compagnon », ont pensé à la vie des Français après la Libération — dans leur générosité et les risques partagés à tout instant sans distinction de classes sociales — avaient élaboré un système de protection sociale unique et valable pour tous. Hélas, les dangers une fois écartés, on est revenu à l'esprit de chapeau dans la droite ligne de la préservation des intérêts particuliers à certaines branches d'activité, par exemple : les Mines, la S.N.C.F.

Ceux-ci, nous le savons, étaient très antérieurs à la Sécurité Sociale, mais les prestations y étaient aussi plus réduites, ainsi que les cotisations, le tout obligeant le retraité à se procurer un emploi de complément pour s'assurer une existence normale.

Par la suite, sont nés les Régimes des Commerçants et Artisans, Professions Libérales et, enfin celui du Secteur agricole, dont les cotisations et prestations, là aussi, étaient assez inférieures, et encore maintenant, à celles du Régime général.

N'est-il pas assez surprenant de constater que, (à part les Mines et la S.N.C.F.) ces régimes à protection inférieure concernent précisément les activités où il est très difficile de connaître les revenus réels et donc d'établir une base de comparaison.

Par contre, il est proprement scandaleux que sous prétexte de déficit de leur gestion, on fasse supporter aux salariés dont les revenus sont déclarés par ces mêmes employeurs, la charge de renflouer leur gestion. Sur ce point il faut être parfaitement clair : à protection égale, charge égale.

A partir de ce moment, nous considérons que la gestion devrait être unique, ce qui aurait pour conséquence d'éviter la ségrégation actuelle, qui est autant de barrières à la communication entre les personnes et les groupes de personnes. Peut-être s'agit-il ici d'une certaine révolution, mais il faut bien ad-

mettre que la réaliser dans la paix sociale vaut toujours mieux que de la subir éventuellement par la force des événements.

## Responsabilité des travailleurs et des entreprises

Examinons d'abord la situation au niveau des Entreprises. A ce sujet, le rapport CHOTARD est clair et tout à fait fidèle à la pensée du libéralisme, ce qui entraîne donc une opposition de principe, et parfois, dans les faits, au système de protection sociale qu'est la Sécurité Sociale. La dette de 6 milliards ne rentre-t-elle pas dans un processus de combat et de discrédit contre l'institution ? Le Patronat et le Pouvoir Judiciaire portent à cet égard une lourde responsabilité. Plus grave encore est, pour nous, la façon dont les choses se passent dans la pratique.

Nous savons que les syndicats de salariés sont très sensibles à la protection des travailleurs, mais quels sont les pouvoirs de l'Inspecteur du Travail, d'une part ? Du médecin d'entreprise, d'autre part ? Ont-ils l'un et l'autre, le pouvoir d'interdire un travail lorsque celui-ci ne bénéficie pas de la protection nécessaire ? Ne voit-on pas encore souvent des ouvriers se balader en haut

d'échafaudages sans ceinture de sécurité ? (Les couvreurs en particulier) ; des machines fonctionner sans la protection suffisante, tel cet ouvrier métallurgiste qui, blessé au pied par un copeau, a subi plusieurs opérations, beaucoup souffert pendant plusieurs années, pour finir prématurément épuisé ?... Ce sont des dizaines de millions anciens qu'a coûtés sa blessure aux cotisations des salariés. Il y avait sûrement un moyen pour éviter cela. (En 1973 : sur 13.492.000 salariés du Régime général, 1.137.800 accidents du travail (arrêts) — 115.600 graves — 2.240 décès).

Il nous faut parler aussi du risque extrêmement fréquent et grave qu'est bien celui engendré par les cadences, le bruit, la chaleur, la poussière ; dans ces cas, même s'il n'y paraît pas, il est certain que la tension au travail, l'énerverment, ont des répercussions importantes au plan des santés. Il n'est pas rare de voir l'entreprise accorder à un salarié une prime de risque. Ne faudrait-il pas mieux prendre toutes les dispositions pour que la vie soit mieux protégée ? est-ce moral d'en faire une affaire d'argent ?

Il nous paraît urgent et indispensable de donner à la Sécurité Sociale le corps d'ingénieurs qui lui manque pour une plus grande efficacité. Avec des pouvoirs réels.



## CEUX QUI NOUS CITENT

Le bi-hebdomadaire régional d'actualité « LES INFORMATIONS DIEP-POISES » a diffusé le communiqué suivant :

« Inflation et réduction du pouvoir d'achat des travailleurs ; montée du chômage ; fiscalité aberrante ; dégradation de l'environnement ; crédits accrus en faveur de la force de dissuasion nucléaire... Le Parti de la Jeune République, parti politique indépendant qui milite pour un socialisme personnaliste, se prononce pour :

— une restructuration économique et sociale en profondeur qui permettrait de dissocier les revenus du travail, d'allouer à chaque citoyen un revenu social garanti, condition d'un véritable affranchissement économique et social de la personne, d'une répartition plus judicieuse des tâches dans le cadre d'un service social, de la généralisation du travail à temps partiel sans diminution de revenu, ainsi que d'un développement inégal des virtualités de création ;

— une réforme constitutionnelle permettant un meilleur équilibre des pouvoirs en faveur des régions, des « pays » et des communes ;

— une réorientation globale de notre fiscalité vers la suppression de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'aménagement d'un système fiscal plus juste et mieux adapté aux impératifs de notre époque — notamment par l'instauration de l'impôt sur l'énergie, l'impôt sur l'environnement, une réévaluation de l'impôt foncier ;

— l'insertion des données écologiques dans une conception totalisante de la personne et de la société ;

— une défense nationale axée sur la protection réelle des populations en cas de conflit armé, sur une stratégie d'auto-défense populaire et de non coopération avec l'ennemi, sur la conversion à terme de la force de dissuasion nucléaire ;

— la construction d'une Europe confédérale des peuples élargie aux pays de l'Est européen ;

— une politique extérieure s'inspirant d'une stricte neutralité et d'un non-alignement strictement proclamé et appuyant concrètement tous les efforts en vue de bâtir la paix et de parvenir à un désarmement général, simultané et contrôlé. »



Il est certain, comme le dit le rapport du C.N.P.F., qu'il faut poursuivre une politique de sécurité intégrée, mais nous ne pouvons admettre de dissocier le trajet, car le salarié qui vient là où est son entreprise, est déjà à son service dès le départ de son lieu d'habitation, et c'est bien pour son travail et non pour son plaisir qu'il quitte sa maison, pour rejoindre son lieu de travail.

Par ailleurs, un facteur de déséquilibre dans le cadre des entreprises, c'est bien celui de la modernisation parfois sauvage, comme certaines entreprises de presse et d'imprimerie ainsi que dans les entreprises de préfabriqué, et qui, là où il fallait 20 hommes, portent la production à X coefficient supérieur avec seulement 5 hommes.

Assurément, on nous dira qu'il y a les investissements du matériel, c'est vrai, mais qu'il y a surtout la course au marché, à une production accrue, compétitive et donc bénéficiaire ; tout ceci est sans doute très bien et très beau au plan de la réalisation, malheureusement, quand on examine la question d'un peu plus près, on remarque que les prix n'ont pas pour autant diminué, mais que par contre, 15 personnes n'apportent plus leur part de cotisations sociales, mais cependant continuent (heureusement) d'être protégées. A-t-on fait le compte du manque à gagner pour le budget Sécurité Sociale, pour les centaines de milliers de personnes licenciées ? L'entreprise, par ses profits, poursuit sa course à l'investissement.

L'exemple que nous donnons est très raisonnable. On aurait pu prendre d'autres exemples, notamment dans la mécanique et l'informatique. Faut-il ajouter, pour être complet, que dans la seule sidérurgie lorraine, il y a eu, de 1961 à 1972, 268 accidents mortels, pour ne citer que les plus graves, et que les usines modernes n'échappent pas au phénomène.

La question posée est toujours la même : obtenir avec un même matériel des cadences, des méthodes et des charges gravement supérieures à celles prévues par les constructeurs. N'est-elle pas affligeante, cette réaction de directeur d'usine ? : « Il faut en finir avec la légende de l'usine de mort »... précisant par ailleurs qu'il est « inadmissible que la presse, la radio, concourent à renforcer une situation de psychodrame et de masochisme ! ». On aimerait entendre parler justement de **renforcement de la protection**, afin de supprimer ce masochisme de direction, et dont l'expression même est particulièrement insultante à l'égard des travailleurs.

Que dire des entreprises de transport dont beaucoup s'estiment incapables de respecter les règles de sécurité pour leur matériel et de repos envers leurs employés ? Là aussi il s'agit de constat et de graves conséquences, d'abord sur les personnes, et sur les budgets familiaux. Comme il est surprenant que le C.N.P.F. n'ait pas eu le courage de dénoncer pareilles atteintes ! Nul doute qu'il en serait sorti grand et différent.

Nous pourrions allonger la liste des situations vécues qui sont autant de signes d'alerte, car si nous n'avons pas voulu invoquer les statistiques, c'est qu'elles sont souvent trop muettes devant la VIE RÉELLE, en attendant que la technocratie soit plus ouverte à la sociologie.

Assurément, il se fait un excellent travail dans les Comités Hygiène et Sécurité. Malheureusement, ils sont surtout institués à la demande des organisations de travailleurs dans les entreprises importantes. Dans toutes les entreprises et services où les risques existent sérieusement, les travailleurs devraient exiger la présence de ce Comité et y mener une action vigoureuse et libre de toute ingérence patronale. Nous savons que des efforts sont réalisés, mais ils doivent être sérieusement poursuivis et amplifiés.

## Les inégalités des charges

Ce chapitre est d'une très grande importance, car il veut mettre en lumière, d'une part la situation faite aux « internes du plafond » (c'est-à-dire à l'intérieur du plafond des cotisations) et d'autre part, ceux qui dépassent le plafond. Disons tout d'abord que pour le salarié disposant d'un salaire constant de 2.000,— F par mois, la retenue mensuelle est passée de 130,— F en décembre 1975 à 159,— F en octobre 1976, soit une réduction de revenus de 29,— F, ce qui donne pour 11 mois 319,— F encore en moins à disposer ; ça n'est pas négligeable.

Examinons maintenant comment les choses se présentent suivant les diverses bases de revenus ci-dessous :

Assez peu de travailleurs et de cadres ont connaissance de cette situation dans laquelle on remarque que plus le revenu est élevé, plus la charge est faible.

Salaire mensuel :	1.500	2.200	3.610	6.000	10.000	15.000
en 9/76 - Retenue :	108,75	159,50	229,10	271,10	331,70	406,70
en 1/77 - Retenue :	119,25	174,90	286,99	322,84	382,84	457,84
cela donne en + mensuellement :	10,50	15,40	57,89	51,14	51,14	51,14
soit annuellement :	126,—	184,80	694,70	613,68	613,68	613,68
De plus, si nous faisons la comparaison des charges en pourcentage, cela nous donne :						
	7,95 %	7,95 %	7,95 %	5,38 %	3,82 %	3,05 %

(A suivre).

# POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALISTE ET DÉMOCRATIQUE AU SERVICE DE L'HOMME

ADHÉREZ AU PARTI DE LA JEUNE-RÉPUBLIQUE  
Villa n° 6 — 9, Boulevard Jean-Mermoz — 92200 NEUILLY (Hauts-de-Seine)

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Adresse la somme de ..... au C.C.P. 20.896-71 PARIS.

Date et Signature